



ORGANISME DE FORMATION

N° TAHITI: B46818
RCS PAPEETE: 1599B
BP 14 907 - 98701 ARUE
Gsm : 87. 34. 77. 39
Email : dir.risk@gmail.com
www.risk-formation.org

Ministère en charge de l'emploi n° 413



La formation AIPR est obligatoire pour le personnel intervenant à proximité des réseaux.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, vos stagiaires devront :

- Connaître les règles relatives au décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier.
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités.

PROGRAMME

- Les réseaux et les accidents
- Dispositions réglementaires
- Les droits, obligations et responsabilités
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Que faire en cas de dédommagement
- Les risques liés aux réseaux
- L'AIPR
- Les identifications des réseaux
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les travaux sans tranchées
- Les travaux urgents
- Que faire en cas d'accidents ?

PUBLIC CONCERNE

- CONDUCTEUR DE TRAVAUX
- CHEF DE CHANTIER
- CONDUCTEUR D'ENGINS

MOYENS PEDAGOGIQUES

- VIDEO PROJECTION, LIVRET STAGIAIRE
- FORMATEUR AIPR CONCEPTEUR

TYPE, DUREE

- 7 H THEORIQUE
- 7 H POUR LE RECYCLAGE (TOUS LES 5 ANS)

LIEU DE REALISATION

- CENTRE RISK

EVALUATION

- QCM

VALIDATION DE LA

Synthèse et bilan de la formation